

Parrainage de proximité

Près de chez vous, des enfants, des jeunes attendent une marraine ou un parrain ! Et si c'était vous ?

*" Je souhaite faire parrainer
mon enfant pour trouver
un soutien.*

*" J'ai envie de partager du
temps avec un jeune.*

*" Je souhaite m'engager
dans une action solidaire
auprès d'un enfant et de
sa famille.*

Le parrainage de proximité est la construction d'une relation privilégiée et durable entre un enfant, sa famille et un adulte.

Pour les enfants, le parrain est un adulte en plus pour grandir. Il donne la possibilité aux enfants de nouer une relation durable, permet aux familles d'élargir leur réseau relationnel et de rompre leur isolement. Pour les parrains, c'est un engagement bénévole pour offrir du temps et de l'attention à un enfant et la concrétisation d'une action de solidarité.

Le parrainage de proximité, c'est une main tendue vers un enfant et sa famille. C'est gratuit et ouvert à tous les enfants de 0 à 21 ans, qu'ils vivent avec leurs parents ou bien en foyer d'accueil. L'avis de l'enfant ou du jeune est toujours sollicité.

Parrainer un enfant :

C'est vous engager dans un esprit de solidarité près de chez vous. Partager des moments privilégiés avec un enfant suivant vos disponibilités. Enrichir son histoire et la vôtre. Elargir l'entourage de l'enfant et l'aider à grandir dans une relation de confiance avec ses parents. Tout adulte, dans une démarche de bienveillance, de partage, d'engagement bénévole et volontaire peut devenir parrain.

Faire parrainer son enfant :

C'est créer des liens privilégiés avec un adulte ou une famille. Découvrir d'autres modes de vie, d'autres repères nécessaires à son épanouissement. Enrichir ses expériences sociales et culturelles. Vous pouvez ainsi bénéficier d'un relai, d'un appui de confiance qui vous permet de souffler pour vous ressourcer.



L'Udaf accueille les demandes des parents et futurs parrains et marraines, vérifie le projet de chacun, met en lien et accompagne les relations de parrainage, organise des temps d'échanges qui permettent de créer un réseau.



Union départementale des associations familiales de la Creuse

50, avenue d'Auvergne 23000 GUERET
Tél. : 05 55 52 08 00
Mail : udaf23@udaf23.fr www.udaf23.fr



Contact pour en savoir plus ou pour devenir bénévole ou être filleul (le)

Agnès TERRADE
Tél. : 07 63 10 74 60
Mail : aterrade@udaf23.fr